

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE D'HOSTENS POUR LA RENTRÉE 2021/2022 (uniquement pour les nouveaux élèves)

ATTENTION : avant de contacter l'école, vous devez vous rendre à la mairie pour réaliser l'inscription administrative de votre enfant (fournir un justificatif de domicile, le livret de famille, le certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés dans une autre commune).

Une fois cette démarche administrative effectuée, il faut procéder à l'admission de votre enfant à l'école. Malheureusement, la situation actuelle ne nous permet pas d'organiser les admissions de manière habituelle.

Aussi, deux solutions vous sont proposées pour les admissions :

- à distance par mail ou courrier
- ou
- sur rendez-vous à l'école les :
 - ⑩ Jeudis 18 et 25 mars de 09h30 à 17h00
 - ⑩ Jeudis 01, 08 et 29 avril de 09h30 à 17h00
 - ⑩ Lundis, Mardis, Vendredis de 12h00 à 13h00 et de 16h45 à 17h30 durant les mois de mars et d'avril (hors vacances scolaires)

Merci de téléphoner au : 05.56.88.50.28 (de préférence entre 12h00 et 13h30 ou le jeudi ; n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées, nous vous recontacterons)

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'ADMISSION :

- le certificat d'inscription délivré par le Maire de votre commune de résidence
- une fiche d'état civil ou livret de famille
- le carnet de santé avec vaccinations obligatoires à jour
- les fiches de renseignements téléchargeables sur le Padlet de l'école.

Padlet de l'école : https://padlet.com/Ecole_Hostens/iyo7ufl8defq5m8e

Précisions concernant la Toute Petite Section : Les enfants nés en 2019 peuvent être scolarisés à compter du jour de leurs deux ans mais doivent être inscrits dès la rentrée (pas d'inscriptions en cours d'année).